

patrimoine.



- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Architecture](#)
4. [Etablissements scolaires](#)
5. Collège de Kerentrech

Collège de Kerentrech

Le collège de Kerentrech est situé rue Jules Simon dans le quartier de Kerentrech. C'est un établissement scolaire construit après la Seconde Guerre mondiale et qui sera un établissement d'enseignement secondaire jusqu'à sa fermeture en juin 2022.

Le 7 février 1949, René Grihangne est désigné chef de groupe pour la reconstruction du groupe scolaire de Kerentrech. Le 24 mai 1952, René Delayre est désigné comme architecte d'opération en remplacement de monsieur Bellec qui avait été désigné dès le 7 février 1949 pour la reconstruction du groupe scolaire de Kerentrech. Du projet d'un groupe scolaire maternel et primaire initial, s'ajoute en complément des bâtiments pour un collège d'enseignement général (CEG).

De nombreux rapports du service technique de la DESUS (Direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif) sont établis pour le projet de CEG (6 et 24 mars 1959, 28 septembre et 27 octobre 1960, 12 juin 1961 et 12 juillet 1962).

Parallèlement, dans l'attente de la construction du futur collège de Kerentrech, les garçons sont installés provisoirement quai des Indes dans des locaux de l'ancienne mairie après une délibération du conseil municipal du 26 janvier 1961. Ce transfert des cours complémentaires garçons est décidé pour libérer l'espace et ainsi permettre la construction du CEG. Le 4 mai 1963, face au mauvais état de l'école temporaire, le conseil municipal décide d'y effectuer des travaux à cause des problèmes liés à la vétusté importante qui ont alors mis des élèves en danger durant l'hivers 1962-1963.

Un permis de construire pour la reconstruction d'une école de garçons à Kerentrech (CEG) est délivré le 27 novembre 1961. Le marché du 13 décembre 1961, validé par l'Association syndicale de reconstruction (ASR), est approuvé par le préfet le 13 avril 1962. Les adjudications ont lieu les 13 décembre 1961 et 26 février 1962. Les travaux devaient démarrer dès le début d'année 1962 mais l'arrêté ministériel d'approbation technique pour la reconstruction du groupe scolaire et l'arrêté de subvention globale de 1 404 875 francs qui lancent le chantier ne sont établis que le 7 décembre 1962.

Le 29 septembre 1962, le conseil municipal accepte de se substituer à l'ASR en qualité de maître d'ouvrage pour la reconstruction du collège d'enseignement général de garçons de Kerentrech, l'association arrivant en période de liquidation. Des avenants sont signés les 19 janvier et 26 février 1963 où la ville reprend les marchés à son compte. Ils sont approuvés par le préfet du Morbihan les 22 février, 11 avril et 1er août 1963. De nouveaux contrats sont établis avec les architectes Gribigneau et Delayre pour fixer les modalités de leur intervention et de leur rétribution.

Les travaux ne commencent pas avant le mois de mars 1963 en raison des retards de déblocage des crédits. Cependant entre décembre 1961 et mars 1963, les prix n'ont cessé de monter et il apparaît alors que l'ASR n'a pas prévu de clause d'actualisation mais une clause de révision des prix. Le conseil juge que les entreprises ne sont nullement responsables du retard dans le lancement des travaux et ne doivent pas par conséquent en subir les conséquences dommageables. Il décide donc une actualisation des prix par délibération du 23 mai 1964.

Le projet d'équipement de la cantine est adopté le 11 avril 1964 par le conseil municipal qui vote également un crédit complémentaire de 25 000 francs. Le même jour, le conseil municipal aborde la création de 3 postes sollicités par l'inspecteur d'académie et la demande de transformation du collège d'enseignement général en collège d'enseignement secondaire suite à la réforme Fouchet Capelle de 1963. Le 23 mai, le conseil municipal vote pour l'acquisition de mobilier de technologie pour le collège qui enseigne la technologie à titre expérimental (matière nouvelle figurant au programme) sous réserve d'attribution d'une subvention de 50 %.

L'adjudication du lot fourniture et pose de rideaux n'ayant abouti lors de l'adjudication du 13 décembre 1961, il est procédé le 4 mai 1964 à un nouvel appel d'offre lancé par les services municipaux et René Gribigneau. Le 27 juin 1964, le conseil municipal valide

l'entreprise retenue : la Maison Sotin (place de l'Yser à Lorient).

Le 28 novembre, le maire est autorisé à passer un avenant au marché de serrurerie, clôtures et grillage de protection. Ces travaux supplémentaires pour des raisons techniques et de sécurité des élèves et du personnel de l'établissement sont en amont validés par le maître d'œuvre Grihangne.

La réception provisoire des travaux du collège a lieu le 11 février 1965 et la réception définitive le 17 février 1966 alors que pour le gymnase, la réception définitive des travaux a lieu le 1^{er} février 1966.

Le 26 juin 1965, il est annoncé au conseil que les deux collèges d'enseignement général de Kerentrech (filles et garçons) sont transformés en collège d'enseignement secondaire avec gestion commune pour les deux CES qui restent alors des établissements municipaux en attendant la nationalisation. Bien qu'un long débat du conseil reproche les méthodes du ministère de l'éducation nationale, il donne son accord de principe à la transformation. Le même jour, des créations de postes et de classes sont actés pour la rentrée de septembre 1965 : deux postes et deux classes de transition pour les garçons et deux classes de transition pour les filles.

Le 1^{er} juin 1966, le conseil fait une demande de subvention pour l'acquisition de matériel, de mobilier et d'outillage pour le collège de Kerentrech suite à la circulaire ministérielle n°66-64 du 15 février 1966 qui précise que des subventions peuvent être accordées aux communes pour de telles acquisitions dans les collèges d'enseignement secondaire. Ces subventions concernent les établissements qui ne peuvent bénéficier d'attributions ou de crédits au titre du premier équipement. C'est par une lettre du 14 mars 1966 que l'inspecteur d'académie informe la directrice du collège mixte que son établissement est susceptible de prétendre à cette subvention et l'invitait à constituer un dossier. Le conseil décide que cette acquisition ne sera réalisée qu'après intervention du décret de nationalisation de l'établissement.

Le 18 novembre 1966, les conseillers municipaux sont avertis que l'État juge la demande insatisfaisante et que la part de subvention ne dépassera pas les 55 %. Aussi, le conseil n'a d'autre choix pour le bon fonctionnement du collège, de voter un crédit qui n'était pas prévu au budget mais le budget demandé par la directrice est revu à la baisse : 65 979,60 francs au lieu de 98 700 francs. La subvention se fait attendre et le 9 juin 1967, le conseil municipal relance l'État pour subventionner à hauteur de 55 %. La demande est réitérée le 26 janvier 1968.

Suite à la nationalisation, le 15 septembre 1966, du collège mixte de Kerentrech et de ceux de la Nouvelle-Ville (garçons et filles), et en application de l'arrêté ministériel du 22 novembre 1960, la municipalité doit être représentée au sein des conseils d'administration. Les élus qui y siégeront sont nommés lors de la séance du 16 février 1967. (À cette date-là, le CES de Keryado, actuel collège Jean Le Coutaller, est encore municipal). Avec la nationalisation du collège, la nouvelle cantine de Kerentrech qui entre en fonction à la rentrée de 1964, se trouve dans l'enceinte dévolue au collège et est donc également nationalisée. Elle reste toutefois ouverte aux élèves des écoles primaires au tarif de demi-pension soit un coût supérieur que pour les élèves fréquentant les cantines municipales. Le

18 novembre 1966, la ville décide de prendre à sa charge la différence.

Le 24 mars 1967, une convention relative à la répartition des charges de chauffage, d'eau potable et d'électricité entre le CES de Kerentrech qui n'est plus municipal et les groupes primaires et maternelles est signée entre la municipalité et le rectorat. En effet, le chauffage de l'ensemble est effectué par des chaudières communes et il n'existe pas de compteurs d'eau et d'électricité séparés. Le collège réglant la totalité de la consommation, la municipalité doit suite à la nationalisation du CES (40 classes), prendre à sa charge les dépenses incombant aux écoles primaires et maternelles (18 classes).

En 1967, les peintures extérieures de CES mixte de Kerentrech (ancien bâtiment du CEG de filles) sont en mauvais état. Celles-ci, n'ont pas été refaites depuis sa mise en service en 1958. L'Entreprise Peinture navale est adjudicataire et le 20 juillet 1967, le maire explique au conseil que malgré la nationalisation, la municipalité est toujours astreinte à l'entretien des bâtiments pour les extérieurs. La mixité implique aussi des travaux. En effet, dans une lettre de l'inspecteur d'académie du 11 janvier 1968, l'aménagement d'une salle de technologie et des travaux de complément sanitaires sont jugés comme une nécessité par la mixité de l'établissement. Le dossier technique des travaux est préparé par les services techniques municipaux. Le projet est adopté par le conseil le 8 avril 1968 dans l'hypothèse où il serait retenu par la commission académique impliquant une subvention à l'État. La subvention de 5 420 francs (77,43 %) est accordée par arrêté préfectoral du 28 juin 1968, soit 1 580 francs à la charge de la ville

Pour finaliser ces travaux plus importants que prévus, le conseil vote, le 29 novembre 1968, un budget supplémentaire de 5 500 francs, somme nécessaire aux travaux de canalisation de gaz et d'eau ainsi que l'obligation de modifier les installations électriques (2 000 francs) et des travaux de peintures sur l'ensemble des murs et menuiseries à l'intérieur des locaux aménagés (3 500 francs)

Afin de répondre aux nouvelles normes d'enseignement pour la rentrée scolaire de 1969, des locaux existants au sein du collège de Kerentrech doivent être réaménagés en deux laboratoires de sciences naturelles et une laverie pour un coût de 20 000 francs pour la ville subventionné à hauteur de 73,78 %. Le conseil valide les aménagements prévus le 2 juillet 1969.

Le 3 mars 1970, le conseil sur les recommandations de l'inspecteur d'académie vote le principe de l'aménagement d'une classe de transition et l'insonorisation des réfectoires.

Le 21 septembre 1971, le conseil décide de la réfection du revêtement de sols arrivé à la limite d'usure aux collèges de Kerentrech en remplacement de la délibération du 2 juillet 1971 qui ne prévoyait pas un budget assez conséquent. Le 10 janvier 1972, la ville passe un marché avec l'entreprise Naviplast mais durant l'exécution des travaux, il apparaît indispensable de procéder au remplacement total du sol d'un bâtiment du collège. Le 3 mai 1972, le conseil autorise donc le maire à signer un avenant au marché.

Les services techniques de la ville ont travaillé sur un projet d'amélioration des équipements sportifs de l'école primaire et du collège de Kerentrech. Le projet prévoit pour le collège, la mise en œuvre d'enrobés dans la cour, l'aménagement de deux terrains de

basket-ball, de trois terrains de volley-ball, la démolition du garage à vélos jugé dangereux pour la pratique du sport et diminuant considérablement la cour de récréation. Le 25 juin 1973, le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

Le 21 novembre 1973, le conseil donne son accord pour la réalisation de travaux de sécurité dont un arrêté préfectoral du 17 janvier 1974 entérine la subvention. Aussi, le 24 avril 1974, le maire est autorisé par le conseil à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise Sorin située boulevard Jean-Pierre Calloc'h à Lorient pour les travaux d'aménagement de sécurité à réaliser sur les installations électriques. De plus, le 10 décembre 1973, la directrice du collège informe la municipalité par courrier que d'autres travaux que ceux prévus sont nécessaires. Dans ce courrier, les travaux de clôture ont retenu l'attention. Et une consultation a fait ressortir l'entreprise Bruno, située 34 rue de Langlade à Lorient, qui a fait l'offre la plus avantageuse. Ce même conseil du 24 avril 1974, autorise le maire à signer le marché de gré à gré.

Le 2 mai et le 15 juillet 1974, la direction départementale de l'équipement informe la Ville par courriers que des travaux de sécurité au CES de Kerentrech ont été retenus et subventionnés à hauteur de 70,88 % pour un montant total de 10 804 francs et de 16 410 francs. Ces travaux portent principalement sur la mise en place d'évacuateurs de fumée et l'installation de portes coupe-feu. Le 11 septembre 1974, les travaux sont approuvés par le conseil et les appels d'offre peuvent être lancés. Le 4 avril 1975, la direction départementale de l'équipement informe qu'une nouvelle enveloppe est attribuée pour des travaux de sécurité (création d'issue de secours pour le réfectoire, aménagement d'accès pour des véhicules d'incendie...). Le conseil autorise le maire à lancer l'appel à la concurrence le 21 mai 1975. L'entreprise adjudicataire est l'entreprise Le Beux père et fils, située 17 avenue Melchior à Lorient, pour des travaux de sécurisation des collèges de Keryado, Kerentrech et Nouvelle-Ville ainsi qu'au lycée technique Colbert. Le 25 juin, le conseil autorise le maire à passer le marché. Le 24 mars 1967, une convention de répartition des charges (chauffage, électricité, eau) est signée entre la ville et le recteur d'académie.

Le 23 juin 1976, le maire est autorisé à signer une nouvelle convention entre la ville et le collège pour la répartition des charges (chauffage, électricité, eau). La convention ne concerne plus que le collège et l'école primaire puisque l'école maternelle dispose d'installations autonomes mis en service à la rentrée scolaire du 14 septembre 1976. À cette date, le CES comprenant 40 classes et l'école primaire 10, la convention indique que 4/5e des charges revient au collège. Cette convention, renouvelable chaque année par tacite reconduction, peut être dénoncée avec un préavis de six mois ou annulée en cours d'année scolaire pour tout ou partie après installation d'appareils permettant à la Ville de connaître ses propres consommations. Cette convention, devenue caduque, prend fin le 31 décembre 1980 par le départ de l'école primaire prévu au cours du premier trimestre de l'année scolaire 1980-1981.

Le 6 avril 1978, le conseil municipal vote le déblocage de 20 000 francs après avoir été informé par une lettre de la directrice du collège en date du 17 mars de la mauvaise distribution du chauffage liée à la vétusté de certains appareils installés depuis 1957 et qui présentent des fuites d'eau importantes. Vu l'urgence, le maire, autorisé à lancer les travaux, en informe le jour même les services de l'académie à Vannes pour solliciter

notamment une subvention.

Le conseil municipal du 21 juin 1978 indique que le collège fonctionne dans des locaux à peu près suffisants pour les 600 élèves qui le fréquentent mais que ces locaux ne sont pas aménagés conformément aux normes et que la surface des aires extérieures est jugée très déficiente. Aussi, l'État juge nécessaire l'agrandissement du collège. La seule solution est d'annexer les terrains et les bâtiments de l'école primaire. Le conseil approuve l'avant-projet de restructuration. Le 24 février 1978, le recteur d'académie approuve la fiche descriptive d'opération. Au vu de la constante augmentation des effectifs, la fiche montre que l'agrandissement sur l'école primaire porte la capacité d'accueil à 900 élèves. En fait, cette volonté de l'académie remonte à l'année précédente. Le collège aura ainsi une superficie de 10 200 m². Aussi, en 1977, la Ville de Lorient achète l'ancienne école Notre-Dame de Bonne Nouvelle, située place de l'Yser, pour y installer l'école primaire de Kerentrech II. Pour permettre d'agrandir cette cour et récupérer ainsi 500 m², il est prévu de couvrir les anciens lavoirs de la rue Beauvais par une dalle de béton étanche. La condition à l'achat de cette école et aux travaux, est alors que l'État consente à une subvention au même titre que pour la construction d'un CES. L'avant-projet est adopté à l'unanimité par le conseil. Pour cette première tranche de restructuration la Ville bénéficie d'un financement qui lui permet l'achat et l'aménagement de la place de l'Yser libérant ainsi de la place pour l'extension du collège.

Dans le cadre des travaux du collège et de l'école Kerentrech II, le conseil approuve le projet en date du 27 juin 1979 et demande des subventions à l'État pour l'acquisition de l'ancienne école privée Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et son aménagement ainsi que pour le réaménagement du gymnase de Kerentrech. Le maire est autorisé à lancer l'appel d'offre de cette première tranche de travaux. Dans le cadre de la restructuration du collège, il s'agit pour le gymnase d'effectuer l'isolation thermique de toiture de la halle et des vestiaires induisant une amélioration acoustique, la réfection de l'éclairage, le remplacement des aérothermes de la halle, la peinture des menuiseries et parois de la halle avec revêtement mural sur les pignons ainsi que la modification des châssis hauts. En plus de ces travaux, le 10 novembre 1977, un permis de construire est délivré pour la construction d'un escalier extérieur sur le pignon sud du gymnase, conçu par les services techniques de la ville.

Pour cette première tranche de restructuration la Ville bénéficie d'un financement qui lui permet l'achat et l'aménagement de la place de l'Yser libérant ainsi de la place pour l'extension du collège et lui permet aussi les grosses réparations sur le gymnase. Les travaux de la première tranche, sont achevés le 18 septembre 1981. Le gymnase est inauguré le 9 février 1983.

Toutefois, le projet global pour la restructuration du collège ayant été jugé trop ambitieux par le rectorat, le 23 décembre 1980, un nouveau projet de restructuration est présenté au conseil municipal en quatre phases. Dans ce projet, les deux logements de fonctions et les ateliers qui devaient être construits dans la cour sont supprimés. Pour les ateliers, il est prévu de les construire dans des classes existantes du fait de la diminution des effectifs du collège.

- phase 1 : modification de cloisonnements et de prestations pour transformer les locaux

en locaux fonctionnels et adaptés à leur nouvelle destination (surface, éclairage, équipement...)

- phase 2 : travaux nécessaires à la mise en conformité avec les normes de sécurité incendie dans les locaux d'enseignement ainsi qu'aux normes générales d'électricité demandés par la commission de sécurité : encloisonnement des escaliers et leur désenfumage, pose de portes coupe-feu, modification des garde-corps et de certains accès
- phase 3 : travaux pour réduire les coûts d'exploitation de chauffage par le remplacement du fuel par le gaz naturel dans une chaufferie, séparation des réseaux par bâtiment et par secteur d'activité, mise en place de régulations, calorifugeage des réseaux...
- phase 4 : demande de travaux déconcentrés du fait qu'aucune subvention n'a été demandée pour l'établissement ni aucun entretien depuis plusieurs années en prévision des travaux importants envisagés pour sa restructuration. Il y a donc un besoin urgent de travaux pour les surfaces qui ne seront pas modifiées : des parois extérieures, cages d'escaliers, couloirs ou il pourra y avoir une réfection des parois, sols, plafonds, vitres....

Par une lettre du 6 février 1981, le principal de l'établissement présente le programme des travaux à réaliser suivant trois axes : l'économie d'énergie, la sécurité et la maintenance pour un coût évalué à 2 408 500 francs :

- Économie d'énergie : construction d'un transformateur liaison avec les 6 tableaux, réfection totale de la chaufferie du bâtiment A, changement de combustible et mise en conformité du local, réfection partielle de la chaufferie bâtiment B, séparation des réseaux et régulation par zones en 4 secteurs, calorifugeage des collecteurs, isolation thermique sous toiture
- Sécurité : réfection totale de trois salles de sciences, encloisonnement et désenfumage des escaliers, éclairage de sécurité, ventilation du local batterie, reprise des éclats de béton en façade (chute de corniches)
- Maintenance : reprise des éclats de béton, réfection des blocs sanitaires, préau sur rue et modification de l'accès principal, transformation de la cuisine, ravalement des façades et peintures menuiseries extérieures, remise en état des blocs d'éclairage de sécurité.

Le programme est approuvé par les commissions des finances et des travaux puis par le conseil municipal du 25 février 1981 en respectant l'ordre de priorité du proviseur.

Le 25 mars 1981, le conseil municipal autorise le maire à lancer les démarches de financement auprès de l'État. La différence entre le montant de la subvention et celui des travaux est à la charge de la Ville et financé sur emprunt. Cette deuxième tranche concerne l'aménagement d'un atelier laboratoire de technologie industrielle et un bureau commercial. Le 10 décembre 1981, le maire annonce au conseil municipal la notification par la direction départementale de l'équipement de plusieurs subventions qui permettent de lancer les travaux de la première partie de la deuxième tranche : 30 000 francs alloués par arrêté préfectoral du 19 octobre 1981 pour la réfection d'un bloc sanitaire ; 150 000 francs alloués par arrêté préfectoral du 4 janvier 1982 pour l'aménagement de salles de sciences (EP3) ; 81 000 francs alloués par arrêté préfectoral du 17 juillet 1981 pour l'aménagement d'un atelier laboratoire de technologie industriel (EP1). Le 22 avril 1982, même démarche auprès

du conseil pour lancer les appels d'offre, après la notification par la direction départementale de l'équipement par courriers des 31 mars et 1er avril 1982 de plusieurs subventions : 198 000 francs pour l'installation d'un transformateur ; 183 000 francs pour les reprises des éclatements de béton, la transformation de la cuisine et l'aménagement de l'intendance.

Le 7 juin 1982, la commission des travaux lance un appel d'offre restreint de la première partie de la deuxième tranche de travaux et l'ouverture des plis a lieu le 5 juillet. Les entreprises agréées retenues sont la Société Construction Rénovation (Lorient) pour le gros œuvre, Société Le Beux (Lorient) pour la menuiserie bois, Atelier de Kergoussel (Caudan) pour la menuiserie métallique, Entreprise Mamelet/ Jallet (Ploemeur) pour la plomberie sanitaire, Société Atlantic Sols (Vannes) pour les revêtements de sols, entreprise Solorpec pour la peinture, Élec. AG (Gicquel) (Lorient) pour l'électricité. Le 15 septembre 1982, le conseil autorise la signature des marchés.

Le 30 mai 1984, le conseil autorise à lancer l'appel à la concurrence pour les reprises des éclatements de béton dès l'obtention des arrêtés de subvention, suite à une lettre du 24 avril de l'inspecteur d'académie, qui annonce 48 000 francs de subvention pour une dépense de 80 000 francs.

Bien qu'il soit prévu de remplacer l'ensemble des chaudières au fuel par des chaudières au gaz en 1986, il est nécessaire de faire remplacer le générateur d'eau chaude de la chaudière alors existante. Cette opération ouvre le droit à une subvention forfaitaire à hauteur de 37 400 francs au taux de 68 %, annoncé le 4 octobre 1984 par courrier du préfet.

Le 1er septembre 1987, le collège de Kerentrech est jumelé avec l'Heinrich-Böll-Gymnasium de Ludwigshafen.

Le 30 juin 1988, le conseil municipal annonce que la fermeture progressive du collège du Moustoir a entraîné l'acceptation par le conseil général de la réalisation d'aménagements sur les collèges Brizeux et Kerentrech. Le choix retenu dans un premier temps pour le collège de Kerentrech est d'en améliorer l'aspect par une étude du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme (CAU) pour la partie donnant sur la rue Jules Simon et notamment la partie préau.

Durant l'été 1996, les sanitaires subissent une complète réfection. Quant aux escaliers, ils sont en travaux au cours du premier semestre par la pause de faux plafonds et la réfection des peintures.

À la rentrée de 2009, c'est près de 340 élèves qui font leur rentrée avec une nouvelle proviseure, Mariannick Lautridou. À cette rentrée-là, outre les quatre classes de 6^e, trois de 5^e, quatre de 4^e et trois de 3^e, pour la deuxième année consécutive, le collège accueille une dizaine d'enfants handicapés au sein d'une Unité pédagogique d'intégration (UPI). Comme pour les autres collèges publics de Lorient, une option langue chinoise ouvre à Kerentrech en 6^e avec 35 enfants qui ont fait ce choix. Les cours, deux fois une heure trente par semaine, sont dispensés en alternance au collège Jean Le Coutaller et à celui de Kerentrech. L'établissement a également profité de l'été pour réaliser la réfection du revêtement dans la cour pour la pratique d'activités sportives. Au cours de l'année scolaire, un auvent est

installé à l'entrée du self et la loge d'accueil est agrandie et réaménagée.

Le 1^{er} septembre 2016, voit la mise en service d'une chaufferie à bois à l'école maternelle de Kerentrech et au gymnase du collège de Kerentrech.

Comme le collège du Bois-du-Château, l'établissement ferme définitivement en juin 2022. Les deux collèges laissent place à un seul établissement qui ouvre en septembre 2022 : le collège de Tréfaven.



Horaires d'ouverture

Hôtel Gabriel

Fermeture de l'Hôtel Gabriel pour travaux.

Les jardins de l'Hôtel Gabriel restent ouverts.

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,
du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.
02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh**

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)